



Dépassement de la norme des trihalométhanes dans le réseau

Date : 09-11-2020

La municipalité de Saint-Gérard-Majella tient à informer ses citoyens que les résultats des analyses de l'eau potable pour les trihalométhanes (THM) dans le réseau d'aqueduc montrent un dépassement de la norme provinciale de 80 microgrammes/litre (80 µg/L). Il s'agit d'une moyenne annuelle calculée à partir du résultat trimestriel le plus élevé. En ce moment, le résultat de la moyenne annuelle est de 94 µg/L pour l'eau prélevée en extrémité de réseau.

Les THM sont un groupe de substances chimiques qui se forment lorsque le chlore utilisé pour désinfecter l'eau réagit avec la matière organique naturelle (végétation, feuilles mortes, etc.) présentes dans l'eau à traiter ou provenant des dépôts qui se forment dans les longues conduites d'aqueduc. La contamination par les THM se produit surtout dans les réseaux dont l'eau provient des lacs ou rivières.

En général, la quantité de THM dans l'eau des réseaux augmente pendant l'été et au début de l'automne car il y a alors plus de matière organique dans l'eau. Les quantités les plus importantes de THM sont généralement mesurées aux extrémités des réseaux de distribution.

Vous ne devez pas nécessairement cesser de consommer l'eau du robinet. Cependant, vous pouvez prendre des mesures préventives pour réduire votre exposition aux THM. Par exemple :

- Remplir un pichet et le placer au réfrigérateur sans couvercle pendant 24 heures avant de consommer l'eau. Cela permettra aux THM de s'évaporer en partie dans l'air.
- Lorsque vous prenez un bain ou une douche, ouvrir une fenêtre ou faire fonctionner le ventilateur pour bien aérer la salle de bain.
- Utiliser un appareil pour traiter l'eau, comme un pichet filtrant, ou installer un filtre sur le robinet ou sous l'évier. Ces appareils doivent être certifiés conformes à une norme NSF/ANSI concernant l'élimination des substances organiques volatiles. Vous devrez entretenir régulièrement ces appareils selon les directives du fabricant.

Vous trouverez plus de précisions sur les effets possibles sur la santé et les moyens simples pour réduire son exposition dans le document diffusé par Quebec.ca : <https://bit.ly/3jZ2fBW>